



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

23 mars 2021

DATE D’AFFICHAGE

23 mars 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 26

OBJET :

**Programme Petites Villes
De Demain :
Adoption de la convention
d’adhésion entre la
Communauté de communes du
Val d’Essonne et la commune
de La Ferté Alais ayant pour
objet d’acter l’engagement de
la commune bénéficiaire, de
l’EPCI et de l’Etat.**

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le 01/04/2021

Publiée le 01/04/2021

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille vingt et un, le 29 mars à 20H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents : Mmes et M. Mariannick MORVAN, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Marie, Solange GRILLOT, Alain SOUEDET, Sylvain PASTORELLO, Stéphanie MARTINS VIANA, Laurent PERTHUIS, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Maria PYRKA, Stéphane LE PECULIER, Danièle PAGEARD, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX, Nicolas FOURNILLON

Etaient absents excusés :

Ariel SHEPS donne pouvoir à Alexa PELAGE
Guy-Charles HUMBERT donne pouvoir à Claire HERLIN
Fleurine BOCQUILLON donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Julien CAYZAC donne pouvoir à Laurent PERTHUIS
Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Hervé FRANEL
Annick BAZIN donne pouvoir à Françoise BOUSSAT

Etait absente :

Laure CHENU

**PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN :
ADOPTION DE LA CONVENTION D’ADHESION ENTRE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DU VAL D’ESSONNE ET LA COMMUNE DE LA FERTE
ALAIS AYANT POUR OBJET D’ACTER L’ENGAGEMENT DE LA
COMMUNE BENEFICIAIRE, DE L’EPCI ET DE L’ETAT.**

En partenariat avec leur intercommunalité, le programme Petites villes de demain vise à donner aux communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités mais présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser un projet de territoire où il fait bon vivre et respectueux de l’environnement. Le programme participe aussi à conforter leur statut de villes dynamiques à rayonnement communautaire.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l’émergence des nouvelles problématiques économiques et sociales, de participer à l’atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d’accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs. Il se donne comme objectif de simplifier l’accès aux aides de toute nature, de favoriser l’échange d’expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

Il convient désormais d’approuver la convention d’adhésion correspondante actant de l’engagement de la CCVE, de la commune de La Ferté Alais et de l’Etat à travers ce programme, pour élaborer un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente convention.

Ce projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d’une opération de revitalisation du territoire (ORT). Dans l’optique de bénéficier d’un soutien en ingénierie pour le déploiement du dispositif « petites villes de demain », la Communauté de communes se dotera à cet effet d’un

chef de projet « Petites villes de demain » bénéficiant d'un financement des partenaires financiers jusqu'à 75% ainsi que d'un manager de commerce financé par la banque des territoires à hauteur de 20 000 euros par an pendant deux ans.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'appel à manifestation d'intérêt « Petites villes de demain » lancé par l'agence nationale de la cohésion des territoires, le 1er octobre 2020 ;

CONSIDERANT la candidature conjointe de la CCVE et des communes de La Ferté Alais au programme « Petites Villes de Demain » en date du 13 novembre 2020 ;

VU l'avis du bureau communautaire en date du 16 mars 2021 ;

CONSIDERANT l'avis de la commission Finances en date du 24 mars 2021,

CONSIDERANT l'avis de la commission Travaux, Entretien de la Ville, Urbanisme et Aménagement du Territoire en date du 25 mars 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

APPROUVE les termes et les conditions de la convention d'adhésion « Petites Villes de demain » à signer avec la commune de La Ferté Alais, telle qu'annexée à la présente délibération.

PRECISE que cette signature intervient indépendamment du transfert ou de la conservation par les communes de leurs compétences en matière d'habitat et en l'absence d'engagement pris par la CCVE pour la mise en œuvre d'actions relevant de compétences non transférées.

DIT que ce projet de Convention peut être ajusté jusqu'à la signature définitive par tous les partenaires,

PRECISE qu'après signature de la convention, la commune aura des facilités d'accès à des nouvelles subventions publiques, mais aussi, à des supports de financements avantageux (Prêt à taux « 0 » sur des dispositifs de travaux pour les économies d'énergies...),

AUTORISE Madame le Maire à solliciter auprès des partenaires financiers, notamment la banque des territoires, l'Anah et l'ANCT, l'ensemble des subventions destinées à soutenir le déploiement du dispositif notamment en termes d'ingénierie, de chefferie de projet et de manager de commerce ;

AUTORISE Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, à signer la version définitive de ladite Convention d'adhésion notamment à signer les actes subséquents et avenants s'y référant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire.
Mariannick MORVAN

